

Compte –rendu du CHS DI du 22 novembre 2004

Le Comité a été ouvert à 9 heures 30 sur la lecture de la déclaration liminaire des représentants de la CGT.

Déclaration liminaire au CHS-DI du 22 novembre 2004

Nous tenons à nous placer dans la continuité du CTPM dont nombre de décisions intéressent l'hygiène et la sécurité.

Nous rappelons préalablement que la CGT est aujourd'hui la première organisation au ministère.

Ce résultat favorable à notre organisation confédérée, est à mettre à l'actif d'une confédération qui conteste les choix faits et amène des propositions alternatives.

Nous rappelons notre opposition sans équivoque aux évolutions présentées par Nicolas Sarkozy qui ont des conséquences négatives en termes de santé et de conditions de travail.

Pour la CGT, "Bercy ensemble" (mais sans nous !), met en œuvre une restructuration profonde dans le ministère dont les finalités conduisent au désengagement de l'Etat.

La problématique de la santé au travail est au cœur des préoccupations des salarié(e)s comme le démontrent les études récentes de la DARES¹.

Il en est de même pour les agents du Ministère qui s'interrogent quant à l'intérêt au travail dans un contexte de contrat de performances, d'objectifs et de restructuration sans omettre les effets néfastes de la rémunération au mérite -annonce de la prime de 400 euros.

Réuni dans sa nouvelle composition, ce CHS-DI est l'occasion pour les représentants de la CGT de rappeler les règles de son fonctionnement.

Les points suivants retiennent particulièrement notre attention :

☞ *Convocation et information de tous les représentants titulaires et suppléants (y compris pour les groupes de travail).*

☞ *Transmission des fiches de site actualisées.*

☞ *Diffusion du plan de prévention des risques à l'occasion des travaux sur sites occupés.*

☞ *Information sur les travaux immobiliers : rapport IHS, compte-rendu des observations des agents concernés...*

☞ *Rédaction systématique des PV.*

Les représentants CGT seront particulièrement exigeants sur leur application.

En réponse à la première partie de la Déclaration, le Président a déclaré ne pas partager notre point de vue quant à la détérioration des conditions de travail qui d'après lui s'améliorent. Il ajoute que selon lui la question de la motivation ne se pose pas à des "agents qui ont du travail"...

Au sujet des règles de fonctionnement que nous avons rappelées, le Président se veut rassurant. Tout devrait être fait pour assurer l'information de tous les membres...



¹ DARES : Direction de l'Animation de la Recherche des Etudes et de la Statistique (Ministère des affaires sociales du travail et de la Solidarité).

Cependant il affirme avoir mesuré ses responsabilités, et veiller à l'application de la réglementation. Il prend acte de ses carences en matière d'information et s'engage à y remédier.

Les représentants CGT revendiquent un rôle d'acteurs et non de spectateurs.

Point sur les travaux et les actions de préventions en cours :

Sur une dotation 2004 de 167 793 €, 86 660 € sont encore disponibles au 07/10/2004. Le Trésor a proposé d'utiliser les crédits restant au titre de la sécurité électrique (prévu 19000 €, réalisé 8600€) à l'acquisition de sièges ergonomiques...comme si ces crédits lui appartenaient.



Autre point à l'ordre du jour, les risques professionnels :

Des fiches de risques professionnels nous ont été communiquées. Elaborées par le docteur Lagahe et les ACMO, elles portent essentiellement sur les risques liés aux déplacements et à l'accueil du public.

La notion d'accueil nous semble trop restrictive et devrait être remplacée par une notion de réception de public.

Ainsi tous les personnels réellement concernés pourraient bénéficier de formations de gestion de situations difficiles.

Questions diverses :

Les représentants CGT ont interrogé le président sur la présence d'amiante dans les dalles de sols de l'immeuble du 6 rue d'Orléans, actuellement en travaux.

Le président confirme cette présence, mais indique que les techniques utilisées pour le montage des cloisons ne présentent aucun risque (aucune émission de poussière).

Le président a par ailleurs exposé le nouveau projet des travaux à l'HDI de Biarritz.

Les plans de ce réaménagement nous ont été communiqués. Les représentants de la CGT se tiennent à votre disposition pour toute information.

Il est à noter cependant que l'installation d'une infirmerie, d'un local fumeur et d'un ascenseur permettant l'accès des handicapés sont intégrés au projet.



A la demande de la CGT, l'installation de l'infirmerie du 6 rue d'Orléans, pourra faire l'objet d'une programmation en 2005, tout comme celles d'Orthez et d'Oloron.

N'oubliez pas de remplir les cahiers d'hygiène et de sécurité, et de nous en adresser une copie !

Robert GOUSTANS
Trésorerie d'Artix
05.59.60.33.87

Jean Marc DUMARTIN
Trésorerie Générale
05.59.82.24.06

Pascal IRIBARNE
Douanes Saint Jean Pied de Port
05.59.37.02.01

Jean François CURUTCHET
Hôtel des Impôts de Biarritz
05.59.41.42.87

Christine LAFORGUE
Hôtel des Impôts de Pau
05.59.98.69.41

Isabelle DEBEZE
Hôtel des Impôts de Pau
05.59.98.68.27